

**LES RENCONTRES & DEBATS
DE L'EIFR**

**LES ÉVOLUTIONS RÉCENTES DE LA RÉGULATION FINANCIÈRE
EUROPÉENNE**

Enjeux – Conséquences pour les responsables de la conformité

Sous la responsabilité de Hervé SYNDET, Professeur à l'Université Panthéon-Assas

**Le 9 Décembre 2008
Palais Brongniart**

Intervenants :

- Michel PRADA, Ancien Président de l'Autorité des marchés financiers ;
- Martin MERLIN, Direction générale Marché intérieur, Commission des Communautés ;
- Bertrand BREHIER, juriste financier à la Société Générale, Maître de conférences associé à l'université Panthéon-Sorbonne (Paris I) ;
- Hervé SYNDET, Professeur à l'Université Panthéon-Assas.

Objectifs :

- Mettre en évidence les enjeux majeurs attachés à l'évolution du processus de régulation financière et les objectifs stratégiques ;**
- Analyser les évolutions en cours et les perspectives de la régulation financière européenne ;
 - Analyser les conséquences de cette régulation, sur le rôle et les responsabilités des professionnels de la conformité.

- **Participants pressentis** : Responsables de la conformité...

Matinée	
9h00-9h30 <i>H. Synvet</i>	<p>Questions de fond</p> <p>L'intégration des marchés financiers européens a été tirée par le plan d'action pour les services financiers 1999-2005 (PASF). Ce qui est acquis est considérable mais l'environnement change. L'intégration des marchés européens suscite le besoin de nouvelles formes de régulation. Et la Communauté ne peut fonctionner en vase clos : sa propre régulation rencontre celle des autres grands systèmes financiers de la planète. C'est pourquoi il est légitime de poser de nouvelles questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'ou aller dans l'unification de l'encadrement réglementaire du secteur financier ? - Jusqu'ou aller sur la voie de l'uniformisation dans l'application des règles ? - Faut-il également harmoniser l'architecture des autorités de régulation ? <p>Questions de méthode</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comment combiner les différents objectifs de la régulation communautaire (à la fois instrument de sécurité, de protection des clients et des investisseurs, et vecteur de l'intégration européenne) ? - Comment améliorer les procédures institutionnelles de prise de décision ? en privilégiant quel type de règle (législation abstraite vs. <i>soft law</i>) ? - Quelle place réserver aux professionnels dans le processus de régulation ?

	<p>PREMIERE PARTIE LES GRANDS PRINCIPES DE LA REGLEMENTATION ET LEURS TENDANCES ACTUELLES</p>
9h30-10h45 <i>M. Merlin</i>	<p>I. Les évolutions du processus d'élaboration des règles</p> <p>A. <u>Les évolutions à l'intérieur du périmètre communautaire.</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rappel des principes 2. Les nouvelles orientations <ul style="list-style-type: none"> - L'évaluation du processus Lamfalussy : les différents rapports, notamment le rapport IMG ; - Le Livre blanc de la Commission (politique des services financiers 2005-2010) et les rapports d'étape ; la question de la pause ; - Le principe de « <i>better regulation</i> » : - Le choix du degré d'harmonisation. <i>Principles vs. Rules</i>. Les inconvénients du « <i>gold-plating</i> ». Les limites de l'harmonisation maximale ; - ;Les questions soulevées par la prudence de la Commission dans le traitement de certains chapitres du droit financier : les titres financiers (Unidroit, Legal Certainty Group) ; le post-marché (les travaux CESR/BCE sur le règlement-livraison, Target 2 Securities). <p>B. <u>Le développement de la coopération transatlantique</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les domaines de la coopération 2. Les techniques de la coopération (assistance dans la surveillance et les contrôles, reconnaissance mutuelle, « <i>exemptions</i> »...)

<p>11h00-13h00</p> <p><i>M. Prada</i></p>	<p>II. Les modes d'action des régulateurs</p> <p>A. <u>L'existant</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un vaste domaine d'intervention pour les comités de régulateurs 2. La mise en place d'un réseau de régulateurs <p>B. <u>Les besoins</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une régulation plus globale, dépassant la segmentation par secteurs. 2. Une supervision centralisée des groupes pan-européens <p>C. <u>Les scénarios possibles</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La création de collèges de régulateurs nationaux 2. La tutelle de la supervision par les comités de régulateurs 3. La fin du monopole du pouvoir de sanction pour les autorités nationales ?
--	---

Déjeuner au Palais Brongniart

<p>Après-Midi</p>	<p>SECONDE PARTIE LES CONSEQUENCES DE LA REGULATION FINANCIERE EUROPEENNE SUR LE ROLE ET LES RESPONSABILITES DES PROFESSIONNELS DE LA CONFORMITE</p>
<p>14h30-16h30</p> <p><i>B. Bréhier</i></p>	<p>I. Les risques attachés à la non-conformité Risque judiciaire, risque de sanction disciplinaire (sanctions AMF ; sanctions Commission bancaire), risque de réputation, risque personnel encouru par les responsables métiers.</p> <p>II. L'impact de la régulation sur la concurrence entre établissements</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le risque de discrimination à rebours à l'encontre des établissements français ; 2. La conformité comme outil de stimulation de la concurrence entre les établissements. <p>III. Les outils à la disposition du responsable de conformité</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place d'une cartographie des risques ; 2. Système de remontée au responsable de conformité Groupe des incidents significatifs et mise en place de mesures correctives (notamment impacts de la loi LME avec le comité d'audit et le mécanisme d'alerte concernant les risques opérationnels) ; 3. Outil de pilotage au niveau du Groupe des relations avec les régulateurs locaux ; 4. Organisation des séminaires « conformité » pour les RCO, RCSI et RCCI ; 5. Contrôle permanent et périodique <p>IV L'action des organisations professionnelles</p>
<p>16h30-17h00</p> <p><i>H. Synvet</i></p>	<p>Synthèse</p>

Fiche d'inscription au séminaire
à retourner à l'Université Panthéon-Assas Paris II
Centre de Formation Permanente – 4 rue Blaise Desgoffe 75006 PARIS

Evolutions récentes de la régulation financière Européenne

Salle Brongniart (la Bourse)
le 9 décembre 2008 de 9h à 17h.

• **Thématique :**

- Mettre en évidence les enjeux majeurs attachés à l'évolution du processus de régulation financière et les objectifs stratégiques ;
- Appréhender les mécanismes de prise de décision au sein des institutions communautaires en matière de régulation financière ;
- Analyser les évolutions en cours et les perspectives de la régulation financière européenne.

• **Coût :** 1000 euros pris en charge dans le cadre de la réglementation de la formation continue

Nom : Prénom :

Téléphone portable : Téléphone bureau :

E-mail : **(obligatoire pour l'accusé de réception)**

Profession : Nom de l'entreprise :

Nom du responsable :

Adresse de l'entreprise :

Code Postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Dès réception de cette fiche d'inscription, nous vous adresserons une facture à retourner datée, signée et accompagnée du règlement de 1000 euros (chèque ou virement bancaire).

Les inscriptions ne seront fermes et définitives qu'à réception de la convention facture signée et réglée.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Mme Arrago par téléphone : 01 53 63 86 15 ou par e-mail : emilie.arrago-boruah@u-paris2.fr